

# TROUSSE D'OUTILS DE PRÉVENTION DU VIH POUR JEUNE FEMME

## LE DÉVOILEMENT



Le dévoilement met en cause un ensemble complexe d'éléments psychologiques, émotionnels, sociaux, sexuels et juridiques – et ce peut être très lourd pour plusieurs personnes. Le dévoilement peut nous donner un sentiment de risque ou de menace, à plusieurs niveaux.

Contrairement au dévoilement à d'autres personnes, le dévoilement du VIH à un partenaire sexuel peut être obligatoire du point de vue juridique, en vertu du Code criminel du Canada. Il y a également d'autres facteurs à considérer lorsqu'on dévoile notre séropositivité à un partenaire sexuel, et qui n'ont rien à voir avec les lois.

### Le dévoilement et le droit en vertu du Code criminel du Canada

Une personne qui vit avec le VIH a l'obligation juridique de dévoiler sa séropositivité au VIH à des partenaires sexuels **avant** d'avoir toute relation sexuelle qui comporte « une possibilité réaliste »<sup>2</sup> de transmission du VIH. Selon la Cour suprême du Canada, ceci signifie que :

- ➔ Une personne qui vit avec le VIH a une **obligation juridique** de dévoiler sa séropositivité au VIH avant d'avoir :
  - une relation sexuelle vaginale, frontale<sup>3</sup> ou anale **sans** condom, ou
  - une relation sexuelle vaginale, frontale ou anale lorsque sa charge virale<sup>4</sup> est **plus élevée que « faible »**, et ce, même lorsqu'un condom est utilisé.
- ➔ Une personne qui vit avec le VIH **n'a pas** d'obligation de dévoiler sa séropositivité au VIH avant une relation sexuelle vaginale lorsqu'un condom est utilisé **ET** que sa charge virale est « faible » au moment de la relation sexuelle.

Le dévoilement du VIH<sup>1</sup> est l'action de dire à une autre personne que l'on a le VIH, qu'on est séropositive. Le dévoilement [qu'on appelle aussi « divulgation »] peut prendre plusieurs formes et se faire dans diverses situations. Ce feuillet concerne le dévoilement du VIH à un partenaire sexuel.

<sup>1</sup> « VIH » signifie « virus d'immunodéficience humaine ». Ce virus s'attaque au système immunitaire et cause une maladie chronique progressive qui rend la personne vulnérable à d'autres infections sérieuses et à des cancers. (« Sida » signifie « syndrome d'immunodéficience acquise », ce qui est la phase avancée de l'infection à VIH.)

<sup>2</sup> Les activités sexuelles considérées comme ayant une « possibilité réaliste » de transmission du VIH, *du point de vue juridique*, peuvent en réalité poser un risque faible de transmission lorsque considérées sous d'autres points de vue.

<sup>3</sup> « Sexe frontal » est une expression alternative pour « sexe vaginal », et est utilisé par certains hommes trans\* qui sont plus à l'aise avec ces mots. Ils peuvent aussi dire « trou avant », plutôt que « vagin », ou utiliser un tout autre mot. Si tu as un-e partenaire trans\*, tu peux lui demander ses mots préférés.

<sup>4</sup> La charge virale est la quantité de VIH dans le sang d'une personne séropositive au VIH. Une charge virale « faible » ou indétectable est atteinte lorsqu'on prend des médicaments contre le VIH, qui nous aident à demeurer en santé et réduisent le risque d'infection pour les partenaires sexuels. On demeure séropositif, cependant. De plus, la charge virale peut varier dans le temps; on la mesure par des tests sanguins périodiques.

## Pourquoi les personnes vivant avec le VIH ont-elles l'obligation de dévoiler leur séropositivité à leurs partenaires sexuels en vertu du Code criminel du Canada?

En droit criminel, ne pas dire à un partenaire sexuel que tu as le VIH peut annuler son consentement aux rapports sexuels, lorsque :

- ➔ Le sexe pose une « possibilité réaliste de transmission »; et que
- ➔ Un partenaire sexuel n'aurait pas donné son consentement aux rapports sexuels s'il avait su que l'autre personne est séropositive.

Si ces deux conditions sont remplies, le non-dévoilement du VIH est considéré comme une fraude, qui « vicie » [annule] le consentement – c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu consentement reconnu légalement, parce qu'une « tromperie » a créé une incompréhension au sujet de ce à quoi le partenaire consentait réellement. Le non-dévoilement du VIH transforme un rapport sexuel qui était autrement consensuel en une agression sexuelle.

## À quel chef d'accusation et quelle peine conduit le non-dévoilement?

Au Canada, des personnes accusées pour le non-dévoilement de leur séropositivité au VIH à un partenaire avant un rapport sexuel ont été accusées et déclarées coupables de divers crimes. L'accusation la plus fréquente est celle de l'agression sexuelle grave, ce qui signifie qu'en cas de verdict de culpabilité l'accusé purgera une peine de prison et son nom sera inscrit au registre des agresseurs sexuels. La peine d'incarcération varie selon les circonstances de chaque affaire.

## Pourquoi le dévoilement est-il parfois difficile?

Le dévoilement est complexe et peut causer à certaines personnes une anxiété considérable. Il peut être particulièrement difficile lorsque le diagnostic est récent et que la personne est encore en train de s'adapter à ses pensées et émotions à ce sujet.

Selon les circonstances individuelles, une personne peut avoir l'impression qu'il y a un risque pour sa relation (établie ou nouvelle). Elle peut craindre de se voir poser des questions à propos de son passé et de la manière dont elle a contracté le VIH. Elle peut craindre la colère d'une autre personne, la violence, le rejet, la discrimination, les répercussions légales, ou la perte de ses enfants, de son logis, de sa sécurité financière, de sa confidentialité, ou de son statut d'immigration. Ces peurs peuvent être profondes et difficiles à affronter, pour n'importe qui.

## Le moment du dévoilement

### À un partenaire actuel :

Si une personne a déjà une relation qui inclut du sexe avec une autre personne lorsqu'elle apprend qu'elle est séropositive au VIH, elle aura une obligation juridique d'en faire le dévoilement à son partenaire sexuel actuel avant d'avoir le prochain rapport sexuel (sauf si sa charge virale est faible et si un condom est utilisé).

### À un nouveau partenaire :

Certaines personnes décident de dévoiler immédiatement leur séropositivité – lors de la première rencontre intime ou même avant –, de manière à ne pas perdre de temps ou à ne pas s'investir émotionnellement auprès d'une personne qui considère que le VIH est un facteur qui fait tout dérailler. D'autres personnes

*Du point de vue juridique, il importe peu que l'autre personne contracte le VIH ou non. Des personnes séropositives ont été accusées et déclarées coupables même lorsque le VIH n'avait pas été transmis à leur partenaire.*

*Une personne qui vit avec le VIH peut être accusée au criminel pour ne pas avoir dévoilé sa séropositivité au VIH même si le partenaire sexuel ne lui avait pas posé de question au sujet du VIH avant la relation sexuelle.*

*Certaines personnes sont complètement ouvertes au sujet de leur séropositivité au VIH, alors que d'autres préfèrent garder cela privé ou semi-privé.*

préfèrent attendre que la relation commence à développer des racines émotionnelles, et de connaître un peu mieux l'autre personne, d'abord, de manière à faire moins souvent ce dévoilement de leur séropositivité. Les deux approches peuvent fonctionner – c'est une question de préférence personnelle. Du point de vue juridique, cependant, tout le monde a l'obligation de dévoiler sa séropositivité au VIH avant d'avoir une relation sexuelle qui pose une possibilité réaliste de transmission du VIH.

### À un ancien partenaire :

Il n'y a pas, dans le Code criminel du Canada, d'obligation de dévoiler notre séropositivité à d'anciens partenaires. Les lois sur la santé publique, cependant, sont un peu différentes et varient d'une province à l'autre. En général, lorsqu'une personne est diagnostiquée d'infection à VIH, les intervenants de santé publique s'attendent à ce qu'elle informe ses anciens partenaires et/ou qu'elle leur donne leurs noms afin qu'ils s'occupent de contacter ces personnes pour les aviser (on appelle ce genre d'initiative la « notification des partenaires » ou la « recherche des contacts »). Cette notification n'est pas une obligation juridique en vertu du Code criminel du Canada, mais certaines agences de santé publique peuvent insister fortement pour la faire.

### Qu'arrive-t-il s'il y a eu activité sexuelle avant le dévoilement?

Le dévoilement après le sexe peut être difficile, lorsque la personne se savait séropositive au VIH avant le rapport sexuel, qu'aucun condom n'a été utilisé et que sa charge virale n'était pas faible. Si l'on pense qu'on a un risque d'être poursuivi en justice, on a intérêt à communiquer avec un avocat en droit criminel. Le Réseau juridique canadien VIH/sida ou des organismes locaux de lutte contre le VIH/sida peuvent être capables de recommander un avocat approprié. Il est souhaitable d'obtenir des conseils d'un avocat en droit criminel avant de discuter de ce genre de situation avec toute autre personne, car ce que l'on dit dans ces circonstances peut être utilisé contre nous plus tard.

### Conseils pour dévoiler son statut VIH

Lorsque l'on dévoile notre séropositivité à un partenaire, on devrait :

- ➔ Savoir que le dévoilement, tout en étant difficile, peut apporter un grand soulagement – en particulier si on l'a toujours remis à plus tard ou si c'est une cause importante de souci et d'anxiété.
- ➔ Comprendre que – dans le meilleur des cas – le dévoilement peut ouvrir la voie à plus d'intimité, d'honnêteté, de confiance et de communication, dans une relation.
- ➔ Faire une recherche pour avoir une solide compréhension du VIH et des moyens par lesquels il se transmet et ne se transmet pas.
- ➔ Obtenir des conseils sur le dévoilement auprès de groupes de soutien pour le VIH et/ou d'organismes locaux du domaine du sida, si possible (consulte le site [VIH411.ca](http://VIH411.ca) ou [cdnaids.ca](http://cdnaids.ca) pour en trouver un). Plusieurs personnes disent que le dévoilement devient plus facile avec l'expérience.
- ➔ En parler à l'avance à un ami ou à un conseiller, qui pourra ensuite communiquer avec toi pour voir comment ça a été, et t'apporter du soutien post-dévoilement.
- ➔ Essayer de choisir un moment où aucune personne impliquée n'est fatiguée, pressée, de mauvaise humeur ou fâchée, et n'a faim.

**Les jugements de la Cour suprême ont laissé certaines questions sans réponse. Entre autres, celles-ci :**

- Le dévoilement est-il obligatoire en cas de sexe oral?
- Le dévoilement est-il obligatoire en cas de sexe anal lorsqu'un condom est utilisé et que la charge virale est faible?
- Le dévoilement est-il obligatoire lorsque le condom se brise?

**Ces questions trouveront peut-être réponse lorsque de nouvelles affaires seront en procès.**

**Pour plus d'informations sur le dévoilement et le droit, consulte les feuillets d'information sur Le VIH et le droit criminel<sup>5</sup> publiés par le Réseau juridique canadien VIH/sida.**

<sup>5</sup> [http://www.aidslaw.ca/site/wp-content/uploads/2014/09/CriminalInfo2014\\_FRA.pdf](http://www.aidslaw.ca/site/wp-content/uploads/2014/09/CriminalInfo2014_FRA.pdf)

→ Éviter d'attendre jusqu'au moment où l'on est en plein prélude à l'activité sexuelle, pour faire le dévoilement. L'excitation sexuelle libère des substances chimiques qui influencent les perceptions, la compréhension et la capacité de décision.

→ Envisager de faire le dévoilement de la façon dont on espère voir l'autre personne réagir. Par exemple, si on souhaite une réaction terre-à-terre et calme, on devrait faire le dévoilement de façon calme et terre-à-terre. Éclater en sanglots pendant son dévoilement peut lancer le message qu'il s'agit d'une catastrophe, mais ce n'est pas le cas. Le VIH est un trouble de santé chronique mais qui se gère.

→ Être clair au sujet de nos attentes concernant la confidentialité. Si on veut que la personne à qui on dévoile notre séropositivité garde cette information confidentielle, on devrait lui dire cela. (Il faut cependant comprendre que la confidentialité n'est jamais garantie.)

→ Savoir qu'un partenaire sexuel (présent ou ancien) n'a pas nécessairement le VIH. Pour savoir s'il est séropositif au VIH, il devra se faire dépister; il devrait recevoir les coordonnées d'un organisme de lutte contre le sida où il pourra obtenir plus d'information, se faire dépister et obtenir du soutien.

→ Comprendre qu'un partenaire à qui on dévoile qu'on a le VIH pourrait poser beaucoup de questions, et peut-être se sentir troublé, craintif ou fâché, pendant ou après le dévoilement. Si on a peur qu'un partenaire devienne violent, on devrait considérer de faire le dévoilement dans un endroit semi-public, comme un restaurant ou un parc, et/ou en présence d'un intervenant.

→ Selon les circonstances, penser à la possibilité de faire le dévoilement à un nouveau partenaire par courriel ou message-texte, pour avoir une preuve qu'on a fait le dévoilement **avant** d'avoir un rapport sexuel. Certaines personnes qui dévoilent leur séropositivité à un partenaire lui demandent de signer un papier pour confirmer qu'elles lui en ont parlé **avant** le sexe. Ces méthodes de dévoilement ont à la fois des avantages et des inconvénients, donc on devrait réfléchir d'abord aux circonstances. (Tout ce qui est écrit dans un courriel, sur un site Web ou par le biais des médias sociaux peut ensuite être partagé avec d'autres personnes – alors la prudence est recommandée, lorsqu'on écrit de l'information personnelle en ligne.)

→ Avoir des documents écrits à portée de la main, pour aider l'autre personne à comprendre le VIH. Lui donner du temps pour absorber et assimiler

cette information. On ne devrait pas s'attendre à ce que des décisions (par exemple, d'avoir une relation sexuelle) soient prises immédiatement.

→ Essayer d'avoir une approche philosophique, si un partenaire décide de mettre fin à la relation ou de ne pas commencer une relation à cause de la séropositivité au VIH chez l'autre personne. Ce n'est peut-être pas la bonne personne pour être notre partenaire, et le VIH a aidé à la « mettre de côté ».

## Quoi faire lorsqu'une personne nous dévoile sa séropositivité

Lorsqu'on est la personne à qui quelqu'un dévoile sa séropositivité, on devrait :

→ Comprendre que faire ce dévoilement n'est probablement pas facile.

→ Reconnaître l'importance de se faire dépister pour le VIH, si on a eu une activité sexuelle sans utiliser de condom ou si on a partagé du matériel d'injection de drogues.

→ Respecter la confidentialité. Certaines personnes sont ouvertes avec tout le monde, au sujet de leur séropositivité au VIH, alors que d'autres la dévoilent à très peu de gens. On ne devrait jamais révéler la séropositivité d'une autre personne sans avoir reçu son autorisation explicite à le faire.

→ Savoir que de nos jours il est fréquent que des personnes aient des relations sentimentales et sexuelles de longue durée avec une personne séropositive au VIH, sans jamais contracter elles-mêmes le virus. Si la personne séropositive a une charge virale faible ou indétectable (grâce à des médicaments anti-VIH), le risque de transmission est très faible, et il n'y a pratiquement aucun risque de transmission si l'on utilise des condoms.

→ Savoir qu'il est possible de donner naissance à des enfants en santé même si un des partenaires est séropositif au VIH.

→ S'informer sur la prophylaxie pré-exposition (PPrE, ou PrEP). Certaines personnes qui n'ont pas le VIH et qui ont une relation avec une personne vivant avec le VIH choisissent de prendre des médicaments pour prévenir l'infection par le VIH (une prophylaxie pré-exposition). Consulter un professionnel de la santé pour en savoir plus.

→ Prendre le temps d'absorber et d'assimiler l'information, et de s'informer plus au sujet du VIH, avant de prendre des décisions.